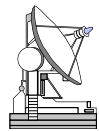


AMICALE DES ANCIENS DE FCR

FCR : France Câbles et Radio (ex-filiale de France Télécom)



Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 49 boulevard Victor 75015 PARIS

Courrier : 9 rue de la Marne, 91480 Quincy sous Sénart

Internet : <http://anciensdefcr.eu>

Tél : 01 69 00 39 10

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 06 AVRIL 2023

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 6 avril, à 10 heures 30,

Les membres de l'Amicale des Anciens de FCR, dont le siège est sis à Paris 15^{ème}, au 49, boulevard Victor, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans une salle du YAN'S CLUB, 5 avenue Reille Paris 14^{ème}.

Une feuille de présence a été élargée par chaque membre présent au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme titulaire d'un pouvoir.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Bonneau en sa qualité de Président de l'Amicale.

Le Bureau de l'Assemblée est composé de :

- Claude BONNEAU Président
- Dominique DOTIGNY Secrétaire

Le Trésorier, André BRAUMAN, est absent et excusé

Nombre d'adhérents	: 25
Nombre de présents	: 7
Nombre de pouvoirs	: 10
Total présents et représentés	: 17

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que l'ensemble des membres présents et représentés atteint plus de 67 % du total des adhérents, soit bien davantage que le quorum (25%). En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président ouvre la séance à 10 h 45, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence.

1. - Examen et approbation du rapport de gestion présenté par le Président

1.1 Nombre d'adhérents

L'effectif au 01/01/2022 était de **29 membres**.

Depuis cette date, nous avons eu, **en 2022 : 2 décès (Claude Flotta et Guy Colmant), 1 démission (Colette Gasparini) et 1 radiation pour défaut de cotisation (Laetitia Jean)**

Au 31/12/2022, l'effectif de l'Amicale était donc de 25 adhérents.

Depuis le 01/01/2023, nous n'avons enregistré aucune adhésion, démission ou décès dans notre association.

Le Président propose d'observer une minute de silence et de recueillement à la mémoire de tous nos collègues disparus en 2022 et jusqu'à ce jour en 2023.

1.2 Cotisations :

Pour l'année 2023, à ce jour et après la tenue de l'Assemblée générale, 24 adhérents sur 25 ont acquitté leur cotisation et donc un seul membre n'a pas encore accompli cette formalité, malgré les relances.

1.3 Déroulement du programme d'activités de l'année 2022

Le président fait un bilan rapide des événements et activités au sein de l'Amicale, durant l'année 2022, qui a été marquée par la fin progressive de la crise sanitaire :

- **Assemblée générale du 12 mai 2022 et repas en commun**
Notre assemblée générale a pu être organisée le 12 mai, dans le premier semestre.
Elle **a finalement réuni 9 membres** de l'Amicale. Par ailleurs, **9 adhérents** avaient donné **leur pouvoir**, soit un **total de 18 votants**.
Le repas qui a suivi cette assemblée générale 2022 a regroupé **12 personnes** qui ont réglé une **contribution de 20 €**.
- **Conseil d'Administration du 12 mai 2022 :**
Un conseil d'administration a été tenu le 12 mai 2022, au matin, juste avant l'Assemblée Générale, afin de valider les comptes au 31/12/2021, faire le point de la situation, notamment concernant les effectifs et les cotisations.
- **Conseil d'Administration du 8 décembre 2022 :**
Notre Conseil d'administration de fin d'année a été tenu le 8 décembre, avec l'ordre du jour habituel, notamment, un point sur la situation budgétaire et la trésorerie, ainsi que les prévisions au 31/12/2022, un avant-projet de budget pour 2023, à faire valider par l'assemblée générale.
- **Repas du 8 décembre 2022**
Un repas de fin d'année (apéritif et déjeuner) avait été proposé à l'ensemble des adhérents, le même jour que le Conseil d'administration et a regroupé dix participants.
- **Chocolats de fin d'année :**
Un ballotin de chocolats a été envoyé, fin 2022 à tous les adhérents de 70 ans et plus et à jour de leur cotisation.
Comme l'année précédente, Dominique Dotigny, Secrétaire de l'Amicale, a elle-même effectué l'achat, la préparation, l'emballage et l'expédition postale de ces ballotins, ce dont nous la remercions chaleureusement.
- **Site web de l'Amicale :**
Comme chaque année, nous avons mis en ligne les photos de nos différentes rencontres ainsi que le procès-verbal de la dernière Assemblée générale.

Après diverses questions et observations échangées et plus personne ne demandant la parole, le Président soumet la première résolution au vote de l'Assemblée.

1^{ère} Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion présenté par le Président, approuve l'activité du Conseil d'administration pour l'année 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. - Examen et approbation des comptes 2022 :

Le Président commente les tableaux financiers joints à la convocation :

- **Les Dépenses (1 177 € / 1 150 €) supérieures de 27 € par rapport au budget.**

Ces + 27 € se décomposent en :

- *Assemblée générale (repas) : 420 € pour 350 € prévus + 70 €*
- *Chocolats de fin d'année : 611 € pour 600 € prévus soit + 11 €*
- *Frais de fonctionnement : 146 € pour 200 € prévus soit - 54 €*

- **Les Recettes (1 117 € / 980 €) sont supérieures aux prévisions de 137 €**

- *Les cotisations 2022 s'élèvent à 877 € pour une prévision de 780 € (+ 97 €)*
- *La participation des adhérents s'élève à 240 € pour une prévision de 200 €*

- **Le Déficit** est donc globalement de **60 €**, au lieu de **170 €**, soit une économie de **110 €**, par rapport au budget.
- **La Trésorerie** au 31/12/2022 était de **2 330 €** qui se décomposent en :

Compte courant :	1 188 €
Compte livret :	1 132 €
Caisse :	10 €

Il convient toutefois de déduire au titre du budget 2022 les factures réglées mais non encaissées au 31/12/2022 :

- Solde facture des chocolats 512 €
- Frais de fonctionnement (envois postaux) : 19 €

Soit un total de 531 €

La trésorerie disponible pour l'exercice 2023 est donc **de 1 799 €, pour 1 689 €** prévus au budget 2022 (cf Tableau financier AG 2022), soit un **excédent de 110 €**.

Après quelques échanges et réponses aux questions posées, plus personne ne demandant la parole, le Président soumet la deuxième résolution au vote de l'Assemblée.

2^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance du rapport financier présenté par le Président, approuve, à l'unanimité, les comptes de l'année 2022 et donne son quitus aux Administrateurs pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. - Examen du projet de budget 2023 présenté par le Président

Le Président commente le projet de budget dont les caractéristiques sont les suivantes :

1. Hypothèses pour les ressources :

- **Cotisations :** pour tenir compte de la baisse régulière de l'effectif, le montant est basé sur un nombre d'adhérents (23) inférieur à l'effectif au 31/12/2022 (25), avec une cotisation de 30 €
On a donc retenu un montant de **690 €**
- **Participations des adhérents :**
20 € / personne pour la participation au repas de l'AG 2023 (prévision 12 participants)
Soit **240 €**
- **Repas de juin et décembre :** Réglés directement au restaurant par les participants
- **Intérêts livret : 2 €** (montant notifié au 01/01/2023)

Soit un total Ressources de 932 €

2. Hypothèses pour les emplois :

- AG : 12 participants au repas pour un prix unitaire de 35 € **soit 420 €**
- Chocolats de fin d'année : **575 €** (23 ballotins à 25 €)
- Fonctionnement : le détail du montant inscrit **de 170 €** est indiqué dans le tableau (à noter que l'hébergement OVH du site web a été réglé pour 3 ans en 2021).

Soit un total Emplois de 1 165 €

Il en résulte un **déficit de 233 €** et une **trésorerie disponible de 1 566 €** en fin d'année 2023
Après quelques échanges le Président soumet la troisième résolution au vote de l'Assemblée

3^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale approuve le projet de budget pour l'année 2023 présenté par le Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4. - Renouvellement des Administrateurs dont le mandat arrive à expiration

Le Président rappelle que le mandat de cinq administrateurs arrive à échéance, celui d'André BRAUMAN, Dominique DOTIGNY, Bernard FIALIP, Jean-Pierre GAINOT, Jean Pierre GUILLEBAUD.

Bernard FIALIP et Jean-Pierre GUILLEBAUD ne souhaitent pas renouveler leur mandat et aucune réponse n'est parvenue au Secrétariat l'Amicale, suite à l'appel à candidatures lancé auprès de l'ensemble des adhérents.

Donc, l'Assemblée générale est appelée à voter le renouvellement du mandat d'André Brauman, Dominique Dotigny et Jean-Pierre Gaignot.

Le président soumet donc au vote la résolution suivante :

4^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale renouvelle pour 2 ans, conformément aux statuts, le mandat arrivé à échéance de trois Administrateurs :

BRAUMAN André

DOTIGNY Dominique

GAIGNOT Jean-Pierre

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6. - Questions diverses :

- Hébergement du site web : Il apparaît que le contrat d'hébergement chez OVH de notre site web, qui nous coûte 60 €/an n'est pas optimal (utilisation de 2,5 Go sur les 100 possibles, pas d'utilisation des 10 comptes de messageries possibles, etc.). Il serait donc souhaitable d'étudier une autre solution, plus souple et plus économique, afin de réduire ce coût.
- Anniversaire de Michel Hachmanian : Le Président informe les participants, que notre doyen, Monsieur Hachmanian, fêtera ses 100 ans à la mi-avril et qu'il lui adressera donc un courriel, au nom de tous les membres de l'Amicale, pour le féliciter et lui souhaiter un « Joyeux anniversaire ». De plus, un cadeau lui sera envoyé au nom de l'Amicale par notre Secrétaire, Dominique Dotigny.
- Avenir de l'Amicale : Comme indiqué précédemment, le Conseil d'Administration de l'Amicale des anciens de FCR ne compte plus que quatre administrateurs (Claude Bonneau renouvelé l'an dernier et André Brauman, Dominique Dotigny et Jean-Pierre Gaignot renouvelés par la présente assemblée générale). Cela constitue le minimum exigé par les statuts (qui prévoient de 4 à 6) et n'offre aucune marge en cas d'indisponibilité de l'un(e) des titulaires.
Il devient donc urgent d'envisager à court terme (2024-2025) une évolution du statut juridique de l'Amicale, qui devient très contraignant, voire bloquant, avec la réduction constante de l'effectif et le non-renouvellement des administrateurs.
Une structure informelle pourrait se substituer à celle d'une association 1901 et devrait nous convenir, compte tenu du type de nos activités et du faible nombre d'adhérents.

Aucune autre question n'ayant été posée et l'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la réunion de l'Assemblée Générale. La séance est levée à 12 heures.

La Secrétaire,

Dominique Dotigny

Le Président,

Claude Bonneau